

Bulletin d'information n°2 – janvier 2024

PROJET MULTI-ÉNERGIE DE LA FEUILLADE

COMMUNE DE VICQ-SUR-BREUILH

Madame, Monsieur,

Nous vous présentons le deuxième bulletin d'information sur le projet La Feuillade. Avant toute chose, nous tenons à présenter nos excuses aux personnes qui n'ont pas reçu le premier numéro. Nous avons changé de prestataire pour la distribution et cela ne devrait plus se reproduire. La première lettre d'information sera disponible sur le site municipal et le site internet du projet que nous mettrons en ligne prochainement.

Pour ce second numéro, nous souhaitons :

- Vous expliquer comment la zone d'étude du projet La Feuillade a émergé
- Vous présenter le principe des études qui sont actuellement menées sur le terrain
- Revenir sur le premier comité de suivi qui s'est déroulé le 11 octobre dernier au Petit Breuilh

Où en est le projet ?

PROSPECTION

Identification de la zone d'étude
Signature des accords fonciers
Rencontre avec la mairie



Aujourd'hui

ÉTUDE DU PROJET

Pilotage des études
Création du Dossier de Demande
d'Autorisation Environnementale
(DDAE) à déposer en préfecture.

INSTRUCTION ET AUTORISATION

Dépôt du DDAE
Enquête publique pour recueillir les avis
Arrêté préfectoral

EXPLOITATION

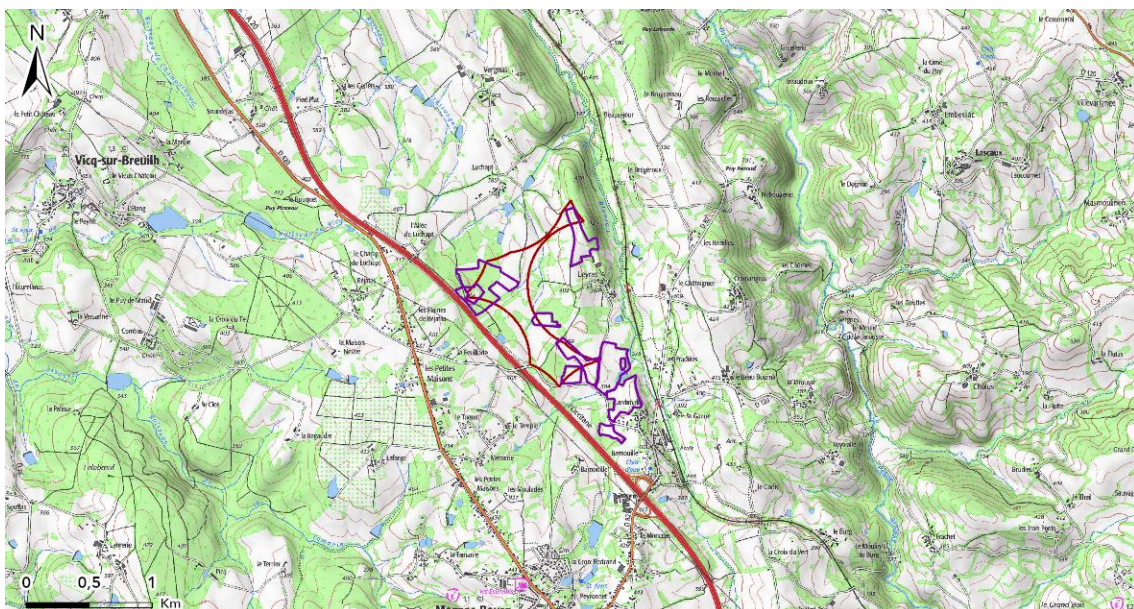
Exploitation du parc pour une durée de 20 à
40 ans en cas de remise en service

FINANCEMENT ET CONSTRUCTION

Plan de financement, achat des éoliennes, etc.
Installation des éoliennes, raccordement au
réseau électrique.

EMERGENCE DE LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude est un secteur où il est légalement possible d'installer des éoliennes et des panneaux solaires. Elles tiennent compte de critères tels que la distance par rapport aux habitations, les contraintes aéronautiques, les réseaux présents aux environs etc. C'est sur cette zone que vont se baser les études sur site, détaillées dans les pages suivantes, afin de déterminer les enjeux et impacts d'un potentiel projet. Et ainsi permettre de prendre les décisions lors de sa conception.



ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

 SOLAIRE

 ÉOLIEN

DES ÉTUDES POUR DÉTERMINER UNE IMPLANTATION OPTIMISÉE

Les études sont menées par le bureau d'études limougeaud Encis Environnement. Bureau d'études indépendant et local, engagé dans le développement de projet d'énergies renouvelables depuis 2004.

Des observations sont effectuées sur une année, afin d'obtenir un « état initial » du secteur projeté sans équipements. L'implantation des éoliennes et panneaux solaires, c'est-à-dire leur nombre, leurs dimensions et leurs positions exactes, seront déterminés sur cette base pour que l'impact sur l'environnement soit le plus faible possible. Les impacts résiduels devront faire l'objet de mesures de réduction ou de compensation.

ETUDE ÉCOLOGIQUE DU PROJET MULTI-ÉNERGIES

De mars 2023 à mars 2024, les écologues effectuent des inventaires, des écoutes d'ultrasons au sol et en altitude au moyen d'un mât de mesure pour recenser la présence et les comportements de la faune et de la flore sur le site. Ils vont, entre autres, observer les nids, les gîtes et les couloirs empruntés par les différentes espèces. Le mât de mesure permet également de mesurer le vent et d'enregistrer les données météo.

Ces constats permettront de proposer des emplacements d'équipements les moins impactants possible et d'adapter le fonctionnement du parc le cas échéant.

Il est possible, par exemple, de brider les éoliennes lors des périodes de chasse des chauves-souris, de migration des oiseaux, d'aménager des zones pour encourager la reproduction des espèces, etc.



Mât de mesure
Vicq-sur-Breuilh,
installé en juillet 2023

ETUDE PAYSAGÈRE DU PROJET MULTI-ÉNERGIES

Les paysagistes analysent la topographie, les éléments remarquables et patrimoniaux ainsi que les grands axes qui structurent le paysage autour du site projeté. Ils pourront ainsi orienter les choix d'implantation.

Ils réalisent également des incrustations des équipements projetés sur des photos prises à des endroits stratégiques autour du site d'étude : monuments historiques, lieux de vie, axes routiers fréquentés. Une quarantaine de simulations sera ainsi réalisée pour visualiser à quoi ressemblera le projet éolien.



Exemples de photomontages sur un projet éolien en Bourgogne-Franche-Comté
A 1km de l'éolienne la plus proche

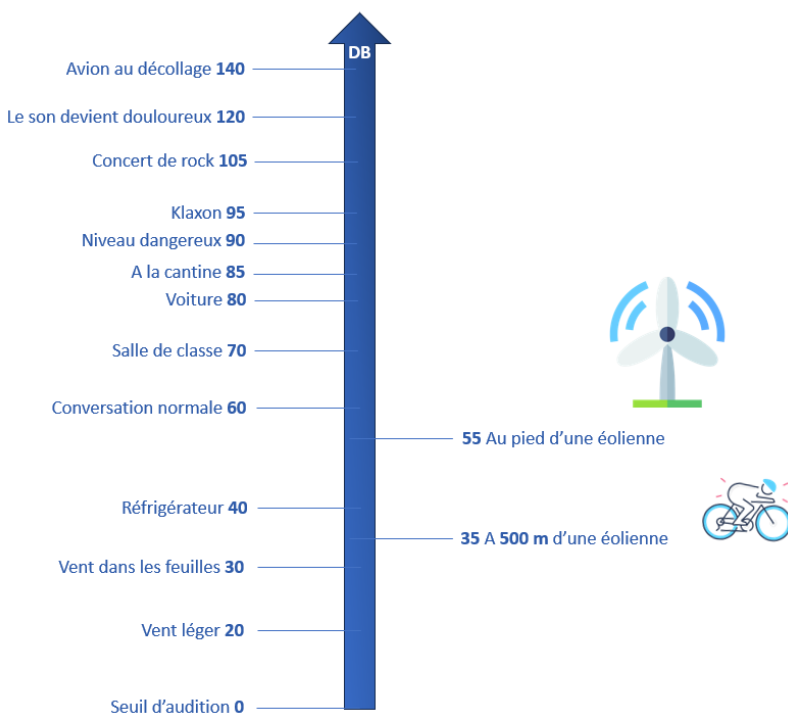
ETUDE ACOUSTIQUE DU PROJET ÉOLIEN

Pendant le mois de novembre 2023, les ingénieurs acousticiens effectuent une campagne de mesure de bruit ambiant en plaçant des micros à proximité des hameaux et maisons isolées autour de la zone d'étude. Ces enregistrements serviront de référence. Cette campagne de mesure est réalisée l'hiver pour que le niveau sonore ambiant soit le plus faible possible, dû entre autres à une fréquentation plus faible des axes routiers et à l'absence de feuillages. En se basant sur cette référence, les acousticiens pourront simuler les éoliennes envisagées et prévoir un plan de bridage pour respecter les niveaux fixés par la loi. Des vérifications seront effectuées une fois le parc construit.



*Micro posé à proximité
d'un lieu de vie*

QUEL EST LE BRUIT ÉMIS PAR UNE ÉOLIENNE ?



BON À SAVOIR

Qu'est-ce qu'un plan de bridage ?

La réglementation impose des seuils de dépassement sonore.

Si ces seuils sont dépassés pour certaines conditions de vent, les éoliennes doivent être freinées pour revenir aux niveaux exigés par la législation.

Un plan de bridage est donc élaboré par le bureau d'étude acoustique : pour chaque condition de vent entraînant un dépassement des seuils, un mode de freinage de l'éolienne est programmé.

ETUDE AGRICOLE DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE



L'étude agricole sera réalisée par la Chambre d'Agriculture de Haute-Vienne. Elle permettra de faire l'état des lieux des exploitations concernées par le projet, de concevoir une centrale photovoltaïque prenant en compte les enjeux agricoles (conduite de troupeau, fauche, abreuvoirs, ...) et enfin, si nécessaire, de mettre en place une compensation agricole.

Photo issue de l'élevage concerné par le projet agrivoltaïque

RETOUR SUR LE PREMIER COMITE DE SUIVI ET D'ETHIQUE

Le comité de suivi et d'éthique est constitué de riverains, d'agriculteurs et d'élus municipaux. Son objectif est d'informer et de travailler ensemble sur les principes et enjeux du développement d'un projet multi-énergies et de communiquer sur les avancées du projet.

Lors de cette première édition, 14 habitants de la commune se sont réunis et ont partagé leurs attentes vis-à-vis du Comité parmi lesquelles s'informer sur le projet et notamment ses impacts sur le voisinage et l'environnement local, comprendre les spécificités des filières d'énergies renouvelables et les étapes de développement de projet. Plusieurs habitants ont relaté un sentiment d'avoir été, jusqu'à présent, délaissés et exclus du projet. Le projet éolien, notamment, suscite d'avantage d'inquiétudes.

Déroulé du Comité de suivi et d'éthique :

- Introduction par Mme de Neuville, tour de table des participants, présentation des porteurs de projet et de l'origine du projet ;
- Répartition temporaire des participants en deux groupes de travail de taille égale sur l'éolien et le photovoltaïque pour évoquer l'émergence des projets ;
- Restitution par les participants des deux ateliers et session de questions-réponses.

Le compte-rendu détaillé du Comité de suivi et d'éthique est disponible sur le site de la Mairie.

LES PROCHAINES ÉTAPES

- Permanences en Mairie en présence du bureau d'études Encis :
 - Le mardi 16 janvier de 16h à 19h ;
 - Le mercredi 17 janvier de 14h à 17h;
- Deuxième Comité de suivi et d'éthique le mercredi 17 janvier ;
- A venir :
 - Mise en ligne d'un site internet dédié au projet ;
 - Visite « paysage et biodiversité » autour de la zone d'étude.

Des questions ou suggestions ? N'hésitez pas à nous contacter :



Yaya MBALLO

Responsable développement de
projets EnR,
Tel : 05.19.09.00.55
Mail : y.mballo@sem-elina.fr



Anaïs DUHAMEL

Responsable Dialogue territorial,
Tel : 04.26.46.03.96
Mail : aduhamel@innergex.com